



7 octobre 2013

(13-5232)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE
OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET AUTRES
PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC
ET À LEUR EMBALLAGE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par la République dominicaine

La communication ci-après, datée du 4 octobre 2013 et adressée par la délégation de la République dominicaine à la délégation de l'Australie, à la délégation de l'Indonésie et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Les autorités de mon pays m'ont chargé de demander, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, que la République dominicaine soit admise à participer aux consultations demandées par l'Indonésie le 20 septembre 2013 au sujet de l'affaire *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* (document WT/DS467/1, distribué le 25 septembre 2013).

La République dominicaine est un producteur et exportateur important de produits du tabac et a donc un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

La République dominicaine attend la réponse de l'Australie à la présente demande.
